

POLITIQUE QUALITE ET GESTION DES RISQUES DU CENTRE MEDICAL DE BAYERE

La qualité des soins constitue pour l'ensemble des professionnels de notre établissement une **exigence éthique**, dans la mesure où son amélioration continue se fait au **bénéfice du patient**. C'est aussi un enjeu organisationnel. Les actions d'améliorations issues des auto-évaluations et visites de certification permettent de repenser nos organisations pour les rendre plus efficaces.

L'engagement du CMB dans sa démarche d'amélioration continue se traduit par :

- l'appropriation par l'ensemble des professionnels d'une culture Qualité commune
- un management institutionnel approprié
- une prise en charge médicale des usagers en cohérence avec les orientations stratégiques de la politique de santé

En effet, le Centre Médical de Bayère entend suivre les **orientations et directives des autorités tutélaires et exigences réglementaires** propres à ses activités, notamment dans le cadre du rapprochement avec l'Hôpital Nord Ouest de Villefranche-sur-Saône. Les synergies développées à cette occasion seront une opportunité d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge des usagers. Il répond à la politique de santé définie en veillant à la mise en application du **CPOM** défini avec l'ARS.

Cette politique qualité /gestion des risques **révisée périodiquement**, est désormais concomitante avec le renouvellement du Compte Qualité transmis à la Haute Autorité de Santé. Elle est validée par les instances telles que la CME, la Commission des usagers et le Conseil d'administration.

Pour ce faire, le Centre Médical de Bayère souhaite orienter sa politique qualité/gestion des risques autour de trois axes centraux :

Axe 1 : Placer l'usager au cœur du système de soins pour le rendre acteur de sa prise en charge

1. Améliorer l'information délivrée à l'usager tout au long de son parcours de soins
2. Définir avec le patient et son entourage un projet personnalisé d'accueil, d'accompagnement et de soins formalisé comportant des objectifs précis évaluables périodiquement
3. Favoriser la participation des usagers aux instances techniques CLAN, CLIN, CLUD-SP et Commission des usagers

Axe 2 : Favoriser l'implication et la mobilisation des professionnels

4. Formaliser l'implication des professionnels au programme d'éducation thérapeutique du patient
5. Inciter les professionnels à la culture de l'évaluation régulière des pratiques professionnelles
6. Développer la participation des professionnels aux retours d'expérience (analyse des événements indésirables, REMED, Revue Morbidité-Mortalité et débriefing urgence vitale) et à la démarche d'actions d'amélioration continue

Axe 3 : Garantir un niveau de sécurité optimal au niveau des soins et des données de santé

7. Développer une gestion globale et coordonnée des risques et des actions de prévention
8. Prodiguer des soins de qualité en maîtrisant le risque infectieux et en luttant efficacement contre la douleur
9. Poursuivre la sécurisation du circuit du médicament conformément à la réglementation
10. Garantir la sécurité des données et le développement de l'outil informatique au regard des exigences du programme HOP'EN

